

Édition 2024

Guide de la Petite Enfance

[0 - 4 ans]

Ville du Mée-sur-Seine



leMée
sur Seine

SEINE & MARNE 77
LE DÉPARTEMENT



Edito

Le secteur de la **Petite Enfance** a toujours été au cœur de notre **politique familiale** et nous travaillons sans relâche à l'amélioration de services proposés aux familles méennnes.

Pour répondre au mieux aux besoins de chacun, les **offres** sont **variées** et **évoluent** avec les **demandes** que les **familles** **formulent** auprès des **équipes de la Ville**.

Les premières années de la vie d'un enfant sont primordiales pour son développement futur, et nous savons pouvoir compter, au Mée-sur-Seine, sur **des spécialistes formés à accueillir tant les petits que la parole des parents**. Ensemble, nous construisons **des projets novateurs**, nous pensons **des dispositifs adaptés** et nous œuvrons pour que chacun, quel que soit son âge, évolue dans les meilleures conditions.

Ainsi, les **solutions d'accueil pour les petits Méens** sont **nombreuses**, et nous sommes, avec les professionnels de la Petite Enfance, à votre disposition pour vous orienter et vous conseiller, en complément de ce guide.

Bien à vous,



Maire du Mée-sur-Seine
Franck VERNIN

Adjointe en charge de l'Éducation,
de la Jeunesse, de l'Enfance,
de la Petite Enfance et de la Politique de la ville

Maggy PIRET



Conseillère municipale
déléguée à la petite enfance
Lidwine SCHYNKEL

Sommaire

La Petite Enfance au Mée-sur-Seine 4

Renseignements et pré-inscriptions 5

Coordonnées des structures 6

Choisir son mode d'accueil 8

Les aides et tarifs 9

Les autres dispositifs 10



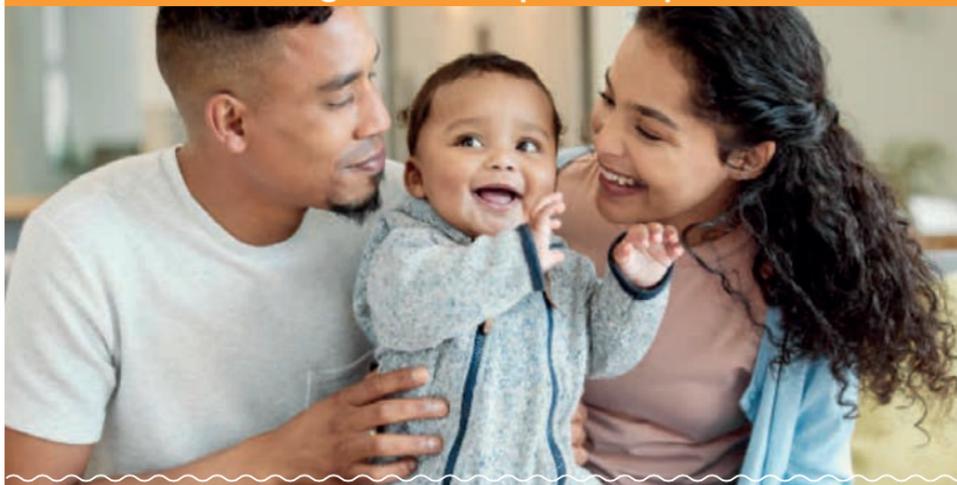
La Petite Enfance au Mée-sur-Seine



Éveil, épanouissement et socialisation en compagnie d'autres enfants : voici les priorités du service Petite Enfance de la ville du Mée-sur-Seine.

Accueillir et accompagner les familles en mettant à disposition des espaces de soutien à la parentalité est tout aussi essentiel.

Renseignements et pré-inscription



Vous habitez Le Mée-sur-Seine, vous attendez un enfant, ou vous avez un enfant de moins de 4 ans, vous êtes à la recherche d'un mode de garde ponctuel ou quotidien ?

Le Relais Petite Enfance situé à l'Hôtel de Ville (horaires sur www.lemeesurseine.fr), vous accueille et vous accompagne dans votre recherche et dans vos démarches, en fonction de votre besoin d'accueil.

Une préinscription est indispensable à partir du 6^e mois de grossesse.

Constituez votre dossier

Les demandes d'accueil font l'objet d'une gestion simplifiée et unique, comportant deux phases :



Le formulaire de préinscription, est téléchargeable sur www.lemeesurseine.fr, mais aussi disponible en Mairie au Relais Petite Enfance.



L'affectation est définie lors d'une Commission présidée par l'élue en charge de la Petite Enfance. Les places sont attribuées selon les disponibilités, en réponse aux besoins d'accueil exprimés par la famille. La décision est ensuite notifiée par courrier aux parents.

Contact : Relais Petite Enfance - 01 64 71 01 62
ou preinscription@lemeesurseine.fr

La Petite Enfance au Mée-sur-Seine



Structure	Adresse	Téléphone
Crèche familiale	Maison de la parentalité 305, avenue du Vercors	01 64 71 01 64
Aquarelle	Maison de la Petite Enfance 444, rue de la Noue	01 64 71 01 59
Diabolo	26, square Nobel	01 60 68 96 26
Vanille Chocolat	Maison de la Petite Enfance 444, rue de la Noue	01 64 71 01 58

Chaque structure a ses spécificités. Toutes garantissent un accueil professionnel. Pour en savoir plus, rendez-vous en page 8.



Horaires	Capacité	Type d'accueil	Age des enfants
7h00 - 19h00	40	Accueil régulier	0 - 4 ans
7h00 - 19h00	60	Accueil régulier	0 - 4 ans
7h00 - 19h00	45	Accueil régulier	0 - 4 ans
AR : 7h00 - 19h00 AO : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00	11	Accueil régulier (AR) et occasionnel (AO)	0 - 4 ans

ionnel de qualité, dans le respect de la diversité et de la différence.

Choisir son mode d'accueil

● L'accueil occasionnel (10 semaines - 4 ans)

Il est proposé un accueil à l'heure, à la **demi-journée** ou en **journée continue avec repas** .

L'accueil occasionnel fonctionne sur **réservation ponctuelle** .

Pour tout renseignement, contactez le multi-accueil Vanille-Chocolat situé à la Maison de la Petite Enfance.

Contact : Vanille Chocolat 01 64 71 01 58

● L'accueil régulier (10 semaines - 4 ans)

L'accueil régulier fonctionne sur la base d'un **contrat annuel** avec un planning de présence à formaliser avec la directrice.

Les structures accueillent les enfants du lundi au vendredi, elles sont fermées selon un planning remis aux familles (7 semaines dans l'année pour les crèches collectives et 4 semaines pour la crèche familiale).

Si vous avez besoin de confier votre enfant pour des périodes longues, deux solutions s'offrent à vous :

▶ La crèche collective

Les enfants sont accueillis au sein d'un établissement d'accueil du jeunes enfant (EAJE) par des professionnelles de la Petite Enfance employées par la Ville.

▶ La crèche familiale

Les enfants sont accueillis au domicile **d'assistantes maternelles agréées** , employées par la Ville. Ils participent aux activités collectives organisées par l'équipe.

● Relais Petite Enfance (RPE)

Le RPE est un lieu d'accueil et d'information à destination des familles et des assistantes maternelles indépendantes. Il s'adresse aux parents qui veulent privilégier un **mode de garde familial** . Dans ce cas, l'enfant est accueilli au domicile d'une **assistante maternelle agréée par la PMI** .

Les assistantes maternelles participent avec les enfants aux activités et animations organisées par le RPE, afin de favoriser leur épanouissement et leur ouverture aux autres. Une salle d'activités est située en Mairie : la salle Mentalo. Si ce mode de garde est choisi, un contrat sera signé entre les parents, agissant comme employeurs, et l'assistante maternelle. **Le RPE est à la disposition des familles pour les accompagner dans leurs démarches.**

*Contact : Relais Petite Enfance - 01 64 14 28 28
ou relais.petite.enfance@lemeesurseine.fr*

Les aides et tarifs



Quel que soit le mode de garde choisi, accueil occasionnel ou régulier, **les tarifs sont fixés en fonction du revenu familial net imposable et du nombre d'enfants composant la famille.** C'est le barème de la Caisse d'Allocations Familiales qui est appliqué.

En revanche, les assistantes maternelles du secteur libre pratiquent un tarif fixé dans le contrat qui les lie aux parents, en fonction du nombre d'enfants accueillis et du nombre de jours et d'heures de garde.

L'aide pour les parents qui emploient les assistantes maternelles en direct s'appelle le CMG : (complément de libre choix de mode de garde), un simulateur est disponible sur le site de la CAF.



Le saviez-vous ?

Quel que soit le mode de garde, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt ou d'une réduction fiscale. Des aides sont aussi prévues par la CAF en faveur des familles qui font appel à une assistante maternelle.

Les autres dispositifs



Parallèlement aux modes de garde traditionnels, la ville du Mée-sur-Seine a mis en place **des services permettant aux familles de préparer dans de bonnes conditions le passage du foyer à la crèche** puis à l'école, mais aussi de débattre ensemble des pratiques éducatives.

● **Lieu d'Accueil Enfants Parents "Vive la récré "**

Le LAEP s'adresse **aux familles et à leurs enfants âgés de leur naissance à 4 ans**. Au sein d'un lieu convivial et ludique, venez partager un temps privilégié avec votre enfant et avoir des temps d'échanges avec d'autres parents, autour d'activités d'éveil, de temps de lecture ou de jeux. **Un lieu gratuit, confidentiel, anonyme et sans inscription**. Vous venez quand vous le souhaitez et vous restez le temps que vous désirez.

Le LAEP est ouvert le mercredi de 9h15 à 11h15 et le vendredi de 9h00 à 11h00 (sauf pendant les vacances scolaires).

L'accueil se fait au Centre social Yves Agostini, 60, avenue de la Gare.

Contact : Centre social Yves Agostini - 01 64 14 26 26



● **Maison de la parentalité**

En perspective : extension du dispositif LAEP sur la Maison de la parentalité avec deux créneaux proposés.

*Contact : Maison de la parentalité - 01 64 71 01 64
ou maisondelaparentalite@lemeesurseine.fr*

● **Apprenons l'école ensemble (AEE)**

La commune du Mée sur Seine et l'Education Nationale proposent **4 classes de Moins de Trois Ans** sur le territoire (MTA). Elles permettent d'accueillir et socialiser les enfants dans une classe adaptée en vue d'assurer une rentrée sereine en Petite section. Le dispositif Apprenons l'Ecole Ensemble (AEE) vise les enfants qui ne fréquentent pas d'accueil collectif et dont les familles présentent un besoin d'accompagnement. Le service Petite Enfance porte ce dispositif au sein de la commune.

*Contact : Relais Petite Enfance - 01 64 14 28 28
ou relais.petite.enfance@lemeesurseine.fr*

● **Débats, rencontres, ateliers...**

Le service Petite Enfance propose de nombreuses activités pédagogiques et ludiques : soirées thématiques sur le sommeil, la propreté, les écrans, les cafés des parents... sans oublier les goûters d'anniversaire, les fêtes et les spectacles.

